

ANNEXES DEPARTEMENTALES

Annexe 12

➤ Enseignements optionnels facultatifs de seconde à recrutement départemental

Pour ces enseignements optionnels facultatifs de seconde, à recrutement départemental, les élèves du secteur ne sont pas prioritaires. Il n'y a pas de demande de dérogation à effectuer dans la mesure où les dossiers sont classés en fonction des résultats des élèves. A cette fin, l'établissement d'origine saisira les composantes du socle et des champs disciplinaires basés sur le LSU.

	Lycée D. Séverac - Ceret	Lycée A. Maillo - Perpignan	Lycée F. Arago - Perpignan	Lycée J. Lurçat - Perpignan	Lycée P. Picasso - Perpignan
Enseignements généraux					
Chinois				X	
Italien		X			
Arabe			X		
Portugais			X		
Grec ancien			X		
Danse/Musique				X	
Théâtre/Cinéma audiovisuel					X
Création et culture-design (recrutement académique)				X	
Enseignements technologiques					
Santé et Social				X	
Biotechnologie				X	
Création et Innovation Technologique	X				X
Sciences de l'ingénieur					X

Remarque

Le lycée Picasso peut être demandé par tous les élèves du département sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une demande de dérogation. Les élèves y seront affectés dans la limite de la capacité d'accueil du lycée Picasso.

➤ ADMISSION EN EREA

Public concerné :

- Affectation en priorité des élèves en SEGPA et EREA relevant d'un enseignement adapté et ayant fait l'objet d'une décision en CDOEA.
- Dans la limite des places disponibles d'accueil : pour les élèves de 3^{ème} et jeunes relevant d'une action de la MLDS.
- Les vœux en EREA doivent être impérativement formulés **en vœu n°1**.

Calendrier

- Les dossiers sont constitués par l'établissement d'origine et transmis directement à l'EREA avant le **Mardi 01 juin 2021**.
- Seuls les dossiers complets seront instruits lors de la commission PREPAM **du lundi 07 juin 2021**